



## Formulaire de déclaration

### Liaison par autocar $\leq$ 100 km



#### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à [greffe@arafer.fr](mailto:greffe@arafer.fr)

#### **Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :**

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

# Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

## Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	
Raison sociale de l'entreprise	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	
Département d'établissement de l'entreprise	

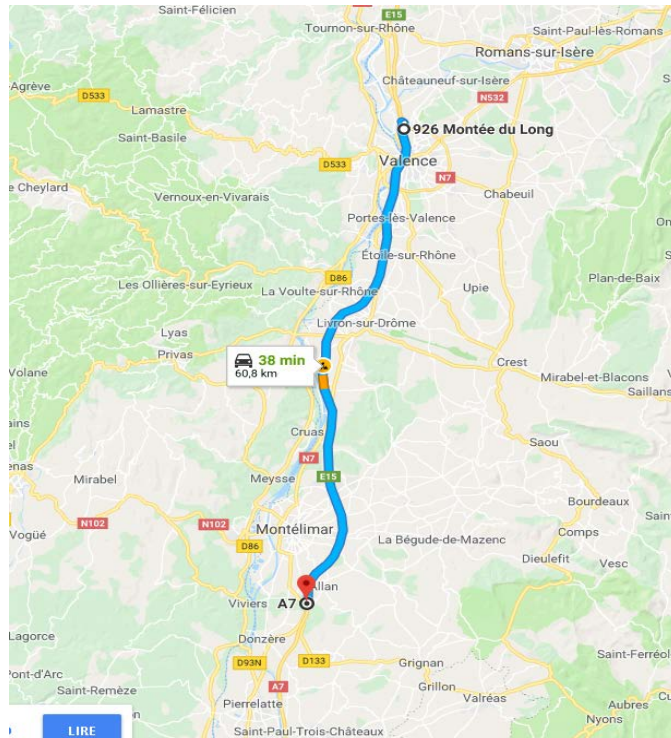
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li></ul>	
Origine <sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	
Destination <sup>3</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours (en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	



Origine :

- BOURG LES VALENCE,  
Sortie Autoroute A7 Valence Nord – Aire Covoiturage Valence  
601 Montée du long - 26500 BOURG LES Valence, France
- Point GPS Google Maps : **44.966172, 4.887666**

Destination :

- MALATAVERNE (MONTE LIMAR sud )
- Parking Covoiturage
- Roumezière - 26780 - Malataverne - France

Point GPS Google Maps : **44.481091, 4.764593**

Temps de trajet : 0 h 40 MIN

Distance selon Via Michelin : 61 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire BOURG LES VALENCE - Malataverne : demande d'autorisation ARAFE

BOURG LES VALENCE - Malataverne	
Aller	
Jour de fonctionnement	Horaire 1
<b>Lundi</b>	14:35
<b>Mardi</b>	14:35
<b>Mercredi</b>	14:35
<b>Jeudi</b>	14:35
<b>Vendredi</b>	14:35
<b>Samedi</b>	14:35
<b>Dimanche</b>	14:35

Malataverne -BOURG LES VALENCE	
RETOUR	
Jour de fonctionnement	Horaire 1
<b>Lundi</b>	20:50
<b>Mardi</b>	20:50
<b>Mercredi</b>	20:50
<b>Jeudi</b>	20:50
<b>Vendredi</b>	20:50
<b>Samedi</b>	20:50
<b>Dimanche</b>	20:50